



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

**Présents** : M. SCHERER Sylvain, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, M. L'HERMITE Denis, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. DOUSSET Guillaume, M. DOUSSET David, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice.

**Étaient absents** : Mme MORVAN Isabelle, Mme LEFEVRE Yolande, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, Mme MAY Morgan

**Étaient absents représentés** : Mme LERAULT Marylène représentée par Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. GUIBOUIN Thierry représenté par Mme PHILLODEAU Jocelyne

**A été désigné secrétaire de séance** : M. Alexis FOUCHER

### **ORDRE DU JOUR :**

- Retrait de la délibération n°09-2023 du 6 février 2023 et suppression du principe de reversement de la taxe d'aménagement à la CCSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Adoption du dispositif argent de poche
- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Approbation du budget principal 2023
- Vote des taux d'imposition 2023
- Fongibilité : virements de crédits entre chapitres budgétaires
- Calcul du cout par élève et financement des écoles publiques et privées
- Admission en non-valeur

## TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

Portée à connaissance des décisions du Maire prises depuis le 6 février 2023 en vertu des délégations données par le conseil municipal

N°	OBJET	DATE DECISION	MONTANT HT
06/2023	BAIL RURAL CONCLU AVEC M. LAURENT CORNIBERT ET MME VALERIE ZIMMERMAN	01/02/2023	85,52€/Hect.
07/2023	ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	22/02/2023	847,02€ net
08/2023	ADHESION A POLLENIZ	07/03/2023	Adhésion: 621€ Programmes de prévention, surveillance et lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants : 1697,50€
09/2023	CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION AUPRES DE LA BDLA "L'héritage de Darwin"	10/03/2023	***
10/2023	CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION AUPRES DE LA BDLA "Les maisons du monde"	10/03/2023	***
11/2023	AVENANTS N°2 ET 3 AU MARCHE PUBLIC N°2021F08 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE SECOURS ET DE SALLES ASSOCIATIVES SIS 1 RUE DE BEL AIR	08/03/2023	Avenant n°2: +value de 5034,90€ HT Avenant n°3: +value de 2315,87€ HT

### I INSTITUTIONS

1) Retrait de la délibération n°09-2023 du 6 février 2023 et suppression du reversement de la taxe d'aménagement à la CCSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Monsieur le Maire explique que la préfecture demande au conseil municipal de retirer la délibération du 6 février 2023 prise après la date du 31/01/2023, date limite selon les textes pour annuler le principe de reversement de la taxe d'aménagement à la CCSE voté initialement le 12/09/22.

De plus, conformément à l'alinéa VI de l'article 1639 A bis du CGI, les délibérations en matière de taxe d'aménagement, autres que celles fixant le taux de la taxe, doivent être prises avant le 1er juillet pour produire leur effet à compter du 1er janvier 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

- **RETIRER** la délibération n°09-2023 du 6 février 2023
- **SUPPRIMER** le reversement de la taxe d'aménagement à la CCSE à compter du 1er janvier 2024

## **II AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE**

### 2) Adoption du dispositif Argent de poche

Madame Jocelyne PHILLODEAU dit qu'il est proposé au Conseil Municipal de pérenniser la mise en place du dispositif « Argent de poche » qui donne la possibilité aux adolescents à partir de 14 ans dans l'année du dépôt de leur candidature, ainsi qu'aux jeunes adultes jusqu'à 20 ans de s'impliquer dans la commune et gagner de l'argent de poche, à l'occasion des vacances scolaires. Les principaux objectifs du dispositif sont de :

- Permettre aux jeunes de valoriser leur action dans les chantiers municipaux,
- Permettre aux jeunes de nouer des relations avec les agents municipaux et de s'insérer dans la vie locale,
- Responsabiliser les jeunes,
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche,
- Confronter tous les participants à des règles simples,
- Sensibiliser au monde du travail.

Il permet aux jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité, en participant à l'amélioration de leur cadre de vie (entretien des espaces verts, nettoyage, arrosage, désherbage manuel des parterres, nettoyage des équipements urbains et des locaux municipaux) mais également des travaux laissant part à la créativité, ou de petites tâches administratives.

La durée du travail est de trois heures par jour maximum, donnant lieu à une rémunération de 5€ par heure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

- **ADOPTER** le dispositif « argent de poche » tel que défini ci-dessus pour l'année 2023 et suivantes,
- **DIRE** que le coût du projet sera inscrit aux budgets 2023 et suivants

## **III FINANCES**

### 1° VOTE DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Menjou, Cheffe de service comptable du Centre de Finances Publiques Service Gestion Comptable de Pornic accompagnée des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, budget principal.

Après s'être assuré que Mme Menjou a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

- **APPROUVER** le compte de gestion de Mme Menjou, Cheffe de service comptable du Centre de Finances Publiques Service Gestion Comptable de Pornic pour l'exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Jacques CHAIGNEAU dit que le compte administratif 2022 peut se résumer ainsi :

### BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement :

Secti on	Chapitre	Total budgété 2022	Compte Administratif 2022
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	876 095,80	755 757,39
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	773 980,00	717 948,27
	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	219 000,00	204 861,46
	022 - DEPENSES IMPREVUES	85 932,33	0,00
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	182 845,87	0,00
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 000,00	38 738,13
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	272 050,00	272 049,00
	66 - CHARGES FINANCIERES	20 000,00	19 841,50
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	103,60
	<b>Total : Dépenses</b>	<b>2 467 904,00</b>	<b>2 009 299,35</b>
<b>Recettes</b>			
	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	75 000,00	75 000,00
	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00	38 063,91
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 000,00	9 455,39
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	157 300,00	161 568,31
	73 - IMPOTS ET TAXES	1 265 271,00	1 330 196,44
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	918 933,00	995 331,67
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 800,00	40 125,24
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 600,00	7 630,32
	<b>Total : Recettes</b>	<b>2 467 904,00</b>	<b>2 657 371,28</b>
<b>Solde : Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>648 071,93</b>

### Section d'investissement :

Secti on	Chapitre	Total budgété 2022	Compte Administratif 2022
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>			
	020 - DEPENSES IMPREVUES	45 000,00	0,00
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 000,00	9 455,39
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00	4 947,55
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 000,00	20 565,90
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 800,00	89 858,79
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	0,00
	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	296 940,04	77 072,50
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 859 057,75	902 035,14
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	82 338,21	4 729,64
	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 427,33	0,00
	<b>Total : Dépenses</b>	<b>2 427 563,33</b>	<b>1 108 664,91</b>
<b>Recettes</b>			
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 165 753,58	1 165 753,58
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	182 845,87	0,00
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 000,00	38 738,13
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00	4 947,55
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	792 448,75	793 217,31
	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	172 825,80	253 520,74
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 800,00	0,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	19 157,16
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 427,33	0,00
	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	42 462,00	0,00
	<b>Total : Recettes</b>	<b>2 427 563,33</b>	<b>2 275 334,47</b>
<b>Solde : Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 166 669,56</b>

**Le Maire ayant quitté la salle** et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. CHAIGNEAU Jacky, Adjoint aux Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

**APPROUVER** le compte administratif 2022 pour le budget principal

**CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion de Mme Menjou Cheffe de service comptable du Centre des Finances Publiques, Services Gestion comptable de Pornic.

**ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3° AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jacques CHAIGNEAU précise que les résultats constatés au compte administratif 2022 s'établissent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2021 reportés		75 000,00 €		1 165 753,58 €
Opérations exercice	2 009 299,35 €	2 582 371,28 €	1 108 664,91 €	1 109 580,89 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 009 299,35 €</b>	<b>2 657 371,28 €</b>	<b>1 108 664,91 €</b>	<b>2 275 334,47 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>648 071,93 €</b>		<b>1 166 669,56 €</b>	
Restes à réaliser (RAR)			712 649,87 €	410 324,13 €
Solde d'exécution des RAR			<b>-302 325,74 €</b>	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>648 071,93 €</b>		<b>864 343,82 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

- **DECIDER** d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

REPRISE DES RESULTAT 2022 sur 2023	SECTION	
	Fonctionnement	Investissement
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 AFFECTE EN INVESTISSEMENT</b>		573 071,93 €
Report en fonctionnement RF c/002	75 000,00 €	
Report résultat d'investissement (1068)		1 166 669,56 €

### 4° APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur Jacques CHAIGNEAU explique que la commission des finances réunie le 6 mars 2023 a examiné la présentation du budget pour l'exercice 2023 s'équilibrant comme suit :

○ Section de fonctionnement :

Secti on	Chapitre	Total budgété 2022	Compte Administratif 2022	Projet de BP 2023
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>				
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	876 095,80	755 757,39	916 633,00
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	773 980,00	717 948,27	705 000,00
	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	219 000,00	204 861,46	179 000,00
	022 - DEPENSES IMPREVUES	85 932,33	0,00	0,00
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	182 845,87	0,00	444 529,00
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 000,00	38 738,13	32 400,00
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	272 050,00	272 049,00	285 838,00
	66 - CHARGES FINANCIERES	20 000,00	19 841,50	17 000,00
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	103,60	4 000,00
<b>Total : Dépenses</b>		<b>2 467 904,00</b>	<b>2 009 299,35</b>	<b>2 584 400,00</b>
<b>Recettes</b>				
	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	75 000,00	75 000,00	75 000,00
	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00	38 063,91	15 000,00
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 000,00	9 455,39	2 400,00
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	157 300,00	161 568,31	155 000,00
	73 - IMPOTS ET TAXES	1 265 271,00	1 330 196,44	1 320 000,00
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	918 933,00	995 331,67	980 000,00
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 800,00	40 125,24	35 000,00
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 600,00	7 630,32	2 000,00
<b>Total : Recettes</b>		<b>2 467 904,00</b>	<b>2 657 371,28</b>	<b>2 584 400,00</b>
<b>Solde : Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>648 071,93</b>	<b>0,00</b>

○

○ Section d'investissement :

Secti on	Chapitre	Total budgété 2022	Compte Administratif 2022	Projet de BP 2023	Montant des reports de crédit	Total budgété
<b>Investissement</b>						
<b>Dépenses</b>						
	020 - DEPENSES IMPREVUES	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 000,00	9 455,39	2 400,00	0,00	2 400,00
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00	4 947,55	5 000,00	0,00	5 000,00
	10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	25 000,00	20 565,90	0,00	0,00	0,00
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 800,00	89 858,79	99 000,00	0,00	99 000,00
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	296 940,04	77 072,50	173 500,00	92 401,15	265 901,15
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 859 057,75	902 035,14	1 899 000,00	611 821,39	2 510 821,39
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	82 338,21	4 729,64	0,00	0,00	0,00
	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 427,33	0,00	0,00	8 427,33	8 427,33
<b>Total : Dépenses</b>		<b>2 427 563,33</b>	<b>1 108 664,91</b>	<b>2 178 900,00</b>	<b>712 649,87</b>	<b>2 891 549,87</b>
<b>Recettes</b>						
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 165 753,58	1 165 753,58	1 166 669,56	0,00	1 166 669,56
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	182 845,87	0,00	444 529,00	0,00	444 529,00
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 000,00	38 738,13	32 400,00	0,00	32 400,00
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000,00	4 947,55	5 000,00	0,00	5 000,00
	10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	792 448,75	793 217,31	778 071,93	0,00	778 071,93
	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	172 825,80	253 520,74	0,00	359 434,80	359 434,80
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 800,00	0,00	54 555,25	0,00	54 555,25
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	19 157,16	0,00	0,00	0,00
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 427,33	0,00	0,00	8 427,33	8 427,33
	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	42 462,00	0,00	0,00	42 462,00	42 462,00
<b>Total : Recettes</b>		<b>2 427 563,33</b>	<b>2 275 334,47</b>	<b>2 481 225,74</b>	<b>410 324,13</b>	<b>2 891 549,87</b>
<b>Solde : Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 166 669,56</b>	<b>302 325,74</b>	<b>-302 325,74</b>	<b>0,00</b>

*Monsieur David DOUSSET s'interroge sur le projet de pose de panneaux photovoltaïques. Il a l'impression que c'est acté puisqu'il est inscrit au budget. Monsieur le Maire précise que l'étude est toujours en cours. Le cabinet VALOEN a réalisé le bilan énergétique ; il doit produire le modèle économique qui sera envoyé aux conseillers.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

**ADOPTER** la section de fonctionnement en équilibre à hauteur d'un montant de 2 584 000€,  
**ADOPTER** la section d'investissement en équilibre à hauteur d'un montant de 2 891 549.87€.

#### 5° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Jacques CHAIGNEAU rappelle que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département sur le territoire de la commune depuis 2021.

Le panier de ressources attribué à chaque commune en compensation de la perte de taxe d'habitation est composé des éléments suivants :

- Le montant de TFPB perçu par le Département sur le territoire de la commune ;
- Le montant des compensations d'exonération de TFPB issues du territoire de la commune, perçues par le Département.
- Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB, émis au profit du Département sur le territoire de la commune en 2018, 2019 et 2020.

A compter de 2023, après le gel du taux de la taxe d'habitation (TH) en 2021 et 2022 en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et de l'article 1636 B du 20 novembre 2022, les conseils municipaux retrouvent leur capacité de moduler le taux de TH tout en respectant les règles de lien.

La base d'imposition de la taxe est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

**RECONDUIRE** les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 35.26%
- Taxe sur le foncier non bâti : 46.03%
- Taxe d'habitation : 19.13%

Le produit fiscal sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2023.

#### 6° FONGIBILITE : VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES BUDGETAIRES

Monsieur Jacques CHAIGNEAU dit que par délibération n°16-2022 en date du 30 mai 2022, le conseil municipal a validé la mise en place de la nomenclature comptable M57.

La M57 permet la fongibilité des crédits, ce qui consiste pour l'assemblée délibérante à donner à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section (hors dépenses de personnels- chapitre 012).

Ces virements ne peuvent excéder un plafond, défini par l'assemblée délibérante, à l'occasion du vote du budget, dans une limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles par section (plafonds pouvant être différents par section).

Afin de bénéficier de cette souplesse offerte par la M57 et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer des virements entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section concernée.
- **DIRE** que l'ensemble des virements de crédits opérés, le cas échéant, feront l'objet d'une information auprès des conseillers municipaux lors de la réunion de conseil suivant.

7° CALCUL DU COUT PAR ELEVE ET FINANCEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

- **FIXER** les montants qui seront versés en 2023 tels que définis ci-dessous.

<b>ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION</b>	
- Part. frais de fonctionnement par élève par an	Maternelle 1517€
	Primaire 350€

<b>PARTICIPATION ELEVES HORS COMMUNES – ECOLES PUBLIQUES - MONTANT PAR ELEVE</b>	
<i>Concernant la prise en charge du coût de fonctionnement des établissements scolaires de 1<sup>er</sup> degré des autres communes après accord de la dérogation, le montant versé par la Commune de Frossay équivaldra au coût par élève de la Commune d'accueil dans la limite du montant défini ci-contre. S'il y a désaccord de la Commune d'accueil sur ce montant, un accord entre les deux communes devra être trouvé et entériné en conseil municipal.</i>	
	Maternelle 1517€
	Primaire 350€

<b>PARTICIPATION ELEVES HORS COMMUNES – ECOLES PRIVEES - MONTANT PAR ELEVE</b>	
<i>Le montant versé par la Commune de Frossay équivaldra au coût par élève demandé par l'école privée sans pouvoir excéder le montant défini ci-contre.</i>	
	Maternelle 1517€
	Primaire 350€

8° ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Jacques CHAIGNEAU explique que le Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC) ne peut pas à ce jour, recouvrer un certain nombre de titres de recettes.

Il propose donc d'accepter ces demandes d'admissions en non-valeur et créances éteintes pour les montants suivants imputables au budget principal de la Commune :

Article 6541 « Créances admises en non-valeur » : 162.00 €  
 Article 6542 « Créances éteintes » : 0.00 €

## 023 - DETAIL DES ADMISSIONS EN NON VALEUR FROSSAY

Années	Montants	Objets de la créance	Motifs
2021	72,00 €	Cantine	Poursuite sans effet
2022	46,80 €	Cantine	Poursuite sans effet
2022	43,20 €	Cantine	RAR inférieur seuil poursuite
<b>Totaux</b>	<b>162,00 €</b>		

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

**ACCEPTER** la demande d'admission en non-valeur telle que définie ci-dessus.

### Questions diverses :

Date du prochain conseil municipal : 22 mai 2023 à 19h30

Date de la prochaine commission finances-RH : 27 avril 2023 à 18h30

Les dossiers en cours sont évoqués.

### **CAMPING (présenté par Monsieur Sylvain Scherer)**

Monsieur David Barreau a renouvelé sa demande d'achat du terrain de camping. Il lui a été répondu de nouveau que le conseil municipal avait répondu par la négative. Monsieur David Barreau propose de vendre son fonds de commerce à un repreneur et demande la possibilité de céder le bail emphytéotique. Il est convenu qu'il peut rechercher un nouveau preneur du bail et que, conformément au contrat en cours, « *les droits résultant du bail ne pourront être cédés par le Preneur en cours de contrat qu'avec l'agrément de la commune, après délibération du conseil municipal et uniquement au profit d'une personne subrogée au Preneur dans les droits et obligations découlant du bail* ».

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS (présenté par Monsieur Sylvain Scherer)**

#### **1) TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE : EPICERIE – LA POSTE**

Suite à la visite du bureau d'étude thermique il a été relevé l'absence de consommation d'énergie pour le chauffage ; il n'y aura donc aucun gain potentiel d'économie d'énergie. Les travaux proposés initialement ne sont plus d'actualité.

Le maître d'œuvre doit désormais faire une proposition de travaux permettant de gagner en confort thermique mais les travaux à prévoir seront moins conséquents que prévus initialement.

#### **2) REFECTON DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Le cabinet VALOEN a terminé le bilan énergétique du projet de panneaux photovoltaïques. La remise du modèle économique est prévue sous quinzaine.

### **3) PROJET DE DEPLACEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE**

Le terrain cadastré ZM6 destiné à accueillir la maison de retraite fait l'objet d'une déclaration de projet afin que le zonage du PLU soit adapté au programme de construction de la future maison de retraite. Une réunion de lancement portant sur ladite déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU a eu lieu le 13/03/2023. Les motifs de l'intérêt général d'implantation du projet sur cette parcelle ont été recensés, les attendus de l'étude environnementale ont été posés et un calendrier a été donné. C'est le cabinet Cittanova qui a été missionné par la CCSE et doit mener ce dossier à son terme.

### **4) TRAVAUX DU LOGEMENT DE SECOURS ET SALLE ASSOCIATIVE**

Le marché public a été avenanté pour un montant de 7350.77€ HT lié au besoin de surélever les plateformes et d'ajuster le matériel au niveau des installations électriques, de la charpente, couverture et chauffage.

Les travaux devraient être terminés pour la rentrée 2023.

### **5) TERRAINS DE FOOTBALL**

La commune a été sollicité par le Club USVital pour l'achat de cinq supports de panneaux publicitaires à poser autour du terrain de foot. Un accord a été donné pour la prise en charge de cet achat d'un montant de 888€ TTC.

### **6) AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARES**

Les études de maîtrise d'œuvre sont désormais achevées. La mise en concurrence des sociétés de travaux est prévue en semaine 12 avec une attribution du marché public planifiée en semaine 20.

Le projet a évolué de la façon suivante suite au conseil municipal du 6 février 2023 :

- Ajout de la Chaussée à voie centrale banalisée jusqu'à la rue de la Fuie y compris reprise de l'accotement droit en sablé.
- Ajout de places de parking

Et suite à la réunion de présentation aux riverains du 23 février 2023 :

- Matérialisation de la traversée piétonne au droit du cimetière par un ralentisseur trapézoïdale pour faire ralentir les véhicules dans le virage.
- Au droit du n°13, décalage de l'écluse double de manière à permettre à la riveraine la construction d'un futur garage.

### **7) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CHENES**

La réalisation des travaux s'est terminée la semaine du 13 mars (semaine 11). Coût pour la commune : 12937,24€.

## **ACTIONS CULTURELLES ET EVENEMENTIELLES A VENIR**

### **8) POT DES NOUVEAUX ARRIVANTS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL (présenté par Monsieur Alban Scherer)**

L'évènement aura lieu le samedi 1er avril 2023 au quai vert. Nous attendons 152 invités, 71 familles. Seront également présents Delphine Attelé et Emeline Cosson. Des sacs surprise seront remis aux nouveaux habitants. Ceux-ci sont actuellement en cours de préparation (pots de rillettes du Petit Gue au Ve, différents objets publicitaires remis pour l'instant par l'agence immobilière ainsi que Delphine ATTELE, des coupons de réductions venant de Randkar, Défi nature ; Légendia Parc a également été sollicité). Un diaporama est réalisé et passera sur un écran dans une salle.

### **9) CEREMONIE DE LA CITOYENNETE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL (présenté par Madame Jocelyne Phillodeau)**

La cérémonie de la citoyenneté aura lieu en même temps que l'accueil des nouveaux arrivants, le 1er Avril. Un courrier coupon réponse a été envoyé aux 39 jeunes ayant eu 18 ans entre les dernières élections et le 28 février 2023. Un seul a répondu qu'il sera présent le 1er avril.

### **10) BILIOTHEQUE (présenté par Madame Valérie Serenne)**

- Une séance de dédicaces de Maud Legrand et Géraldine Collet est prévue dans les locaux de l'espace culturel le 31/03/2023 de 16h30 à 17h30 ; ces deux autrices interviennent le même jour auprès des enfants de l'école publique.
- Des expositions sont prévues en 2023 dans les salles dédiées de l'espace culturel :

#### **Du 25 avril au 1er mai :**

« Histoire, sport et citoyenneté ». Celle-ci aborde des histoires individuelles, des destins extraordinaires qui mettent en lumière des valeurs citoyennes, des récits qui permettent d'éclairer l'histoire et le présent autrement.

#### **Du 12 mai au 23 juin 2023 :**

L'héritage de Darwin - 8 panneaux 70 x100 cm

Darwin, comme tout naturaliste de son époque, pense que les espèces vivantes ont été créées une à une. Son voyage, sur le 3 mats le Beagle, va bouleverser ses convictions.

#### **Du 10 novembre 2023 au 19 janvier 2024 :**

Les Maisons du Monde - 12 panneaux 60 x 120 cm sur bâche

Ce n'est ni une exposition sur l'architecture, ni sur l'ethnologie, pas plus une histoire ou une géographie de l'habitat, mais un peu tout cela à la fois. L'exposition « Les Maisons du monde » nous propose de comprendre ce que l'on appelle l'architecture vernaculaire, mot savant qui désigne tout simplement les constructions locales lorsque ce sont les habitants qui se retroussent les manches et s'y mettent.

### **11) PREPARATION D'UN PARCOURS HISTORIQUE EN CENTRE BOURG (présenté par Monsieur Alban Scherer)**

Le graphiste a travaillé sur les 9 panneaux et a fait un premier retour. Un envoi de la version 1 a été faite à la traductrice. Nous sommes en attente d'un retour de la traduction en anglais des 9 panneaux.

### **12) FESTIVAL AUTOUR DU MONDE AGRICOLE LE 3 JUIN (présenté par Monsieur Alban Scherer)**

Une journée de présentation de l'activité agricole à Frossay aura lieu le samedi 3 juin dans le jardin de l'espace culturel. La réflexion se poursuit sur le montage de cet évènement. Monsieur Guillaume Dousset précise que le comité des fêtes s'occupera de la restauration en se fournissant auprès des producteurs locaux. Une affiche est prête à être diffusée. Des T-shirts devraient être fabriqués pour reconnaître les bénévoles le jour de la fête.

### **13) FORUM DES ASSOCIATIONS DU 2 SEPTEMBRE 2023 (présenté par Madame Valérie Serenne)**

Le forum est organisé cette année par la commune de Frossay et se déroulera au gymnase et à la salle des fêtes.

### **14) EXPOSITION DE L'ASSOCIATION AEROPLANES LE 13 OCTOBRE 2023 (présenté par Madame Valérie Serenne)**

L'association « Les avions » nous propose le jeudi 12 octobre 2023 et le vendredi 13 octobre une exposition à la salle des fêtes dans le cadre du centenaire du décès d'Alexis Maneyrol.

### **LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES : SANGLIERS (présenté par Monsieur Sylvain Scherer)**

15) Un évènement sera organisé pour la remise des cages à sanglier aux présidents des associations de chasse, la date reste à définir.

### **AFFAIRES SOCIALES (présenté par Madame Jocelyne Phillodeau)**

16) Dans le cadre d'octobre bleu, le CCAS propose d'organiser une randonnée avec un départ au quai vert le mercredi 11 octobre de 9h à 12h. Deux circuits seraient proposés :

- La boucle du canal par l'écluse du carnet (environ 6 kms)
- Un aller-retour sur la route de Carris jusqu'au virage des cygnes (environ 2 kms)

Un goûter serait servi par la mairie au retour dans l'enceinte du quai vert (brioche, confiture café boisson sans alcool). Il est prévu d'inviter le béguinage, l'escale et le club de la détente ainsi que l'ensemble des habitants.

### **ORGANISMES EXTERIEURS : BILAN (présenté par Monsieur Sylvain Scherer)**

#### **17) LA LOIRE A VELO – La Vélodyssée**

La fréquentation des itinéraires cyclables est mesurée par le Département. Les élus font un point sur le rapport annuel de ces comptages pour 2022.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**

#### **18) PROJET SPORTIF DU TERRITOIRE (présenté par Madame Valérie Serenne)**

La réunion de lancement du Projet Sportif de Territoire a eu lieu le jeudi 2 Février 2023 à 10h30 à la salle du conseil de la Mairie de Saint Viaud.

### **19) PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (présenté par Madame Jocelyne Phillodeau)**

La présentation du PEDT a eu lieu le 9 février 2023. Le document continue de vivre avec notamment le travail actuel sur l'accueil des enfants handicapés dans les structures du territoire.

### **20) ANIMATIONS (présenté par Madame Jocelyne Phillodeau)**

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au développement durable, la Communauté de Communes Sud Estuaire propose différentes actions de sensibilisation et d'initiation auprès des publics scolaires de son territoire, en partenariat avec le tissu associatif local. Par un travail d'observation et de réflexion, en classe et sur le terrain, les enfants apprennent à mieux comprendre l'environnement qui les entoure, sa fragilité mais aussi l'importance d'adopter des comportements éco-responsables pour mieux le protéger. Les animations proposées sont développées autour de 5 thématiques : la biodiversité, l'eau, l'éco-consommation, la gestion des déchets et le développement durable.

Un système de crédit permet une prise en charge financière par la communauté de communes, dans la limite des crédits attribués à chaque école et pour les classes du CP au CM2.

### **21) LANCEMENT ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE D'UNE STATION D'EPURATION DES EAUX USEES A FROSSAY (présenté par Madame Marie-Line Bousseau)**

La réunion de démarrage du dossier aura lieu le mardi 4 avril 2023. Le bureau d'études Artelia présentera la démarche, et le planning de l'étude. Le contenu de l'étude sera le suivant :

- Collecte des données et audit
- Définition des contraintes et des enjeux
- Étude technico-économique
- Pre-diagnostic environnemental

Inclus :

- Potentiel photovoltaïque
- Potentiel REUSE (réutilisation des eaux usées traitées)

### **22) JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (présenté par Madame Valérie Serenne)**

Une réunion de préparation des Journées Européennes du Patrimoine pour le territoire de Sud Estuaire est organisée le 25 avril à St Viaud.

### **23) REEVALUATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN QUESTION (présenté par Monsieur Jacques Chaigneau)**

Les élus communautaires s'interrogent sur le contenu et l'évolution des attributions de compensation. La Communauté a présenté un rapport quinquennal sur l'évolution des transferts de charges mettant en évidence l'évolution du coût des charges transférées. Ce document permet de dresser deux constats :

- ✓ Pour certaines compétences, le coût a diminué laissant penser que le niveau des charges transférées (évaluées à date du transfert) est supérieur au coût actuel.
- ✓ A l'inverse, pour d'autres compétences, le coût net actuel des charges transférées est supérieur au coût initialement évalué lors du transfert de compétences.

C'est pourquoi, une note d'accompagnement a été commandée auprès du cabinet d'études PUBLIC AVENIR concernant la réflexion sur l'évolution des attributions de compensation.

Sylvain SCHERER

Alexis FOUCHER

Maire

Secrétaire de Séance



